

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2016

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GIAIME (10 /10)

Etaient présents : Mmes, BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, Mrs ALFONSE Joachim, ASTRION Julien, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent et VALLON Joël.

Absents excusés : Madame QUEYREL Nicole donne procuration à Monsieur VALLON Joël. Monsieur ROUAULT Samuel excusé.

Présence de : Monsieur MARCHAND Denis – Madame MARCHAND Delphine (public)- Monsieur Jonathan MOUETTE – Monsieur LECOMTE Benjamin – Monsieur VETER Martin pour présentation du projet de méthanisation

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de la séance du 15 avril 2016 a été approuvé par les membres du conseil municipal (**voté 10/10**).

*** PRESENTATION DU PROJET DE METHANISATION (en début de séance) :**

Messieurs MOUETTE, LECOMTE, VETER, MARCHAND présente au conseil municipal le projet de méthanisation.

Plusieurs thèmes sont abordés comme les enjeux et les objectifs de ERdG, le fonctionnement de la SCIC-ERdG.

Une réunion publique aura lieu le 26 mai 2016 à 20 h à Avançon.

1 – AVIS SUR L'ARRETE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales initiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté par monsieur le Préfet le 29 mars 2016.

Le périmètre de la future communauté de communes de la Vallée de l'Avance – Pays de Serre-Ponçon réunit les périmètres des actuelles communautés de communes de la Vallée de l'Avance sans Charges et du Pays de Serre-Ponçon regroupant les communes suivantes :

Avançon – La Batie-Neuve- La Batie-Vieille- Breziers- Espinasses-Montgardin-Piégut-Rambaud- Remollon- Rochebrune- La Rochette- Rousset – Saint Etienne Le Laus- Théus-Valserrès-Venterol

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au schéma proposé par Monsieur le Préfet.

Toutefois, la commune d'Avançon ne s'oppose pas à la volonté de la commune de Piégut (courrier reçu en mairie) de vouloir sortir du périmètre proposé par Monsieur le Préfet

Voté 9 pour – 1 abstention.

2 – PRIX DE VENTE DES LOTS AU LOTISSEMENT : ERREUR MATERIELLE SUR LES DELIBERATIONS N°37/2015 ET N° 5 /2016 :

- Suite au projet de lotissement communal à l'Isle, il conviendrait de fixer le prix de vente des lots 1 à 7 suivant la déclaration préalable DP 00501114H0005 Arrêté du 22/07/2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les prix de vente des lots du futur lotissement comme ci-dessous :

LOT	Surface en m2	Prix du M2	Prix de vente du lot en Euros
1	1089	60	65 340
2	1584	50	79 200
3	1607	50	80 350
4	1612	50	80 600
5	1612	50	80 600
6	1630	50	81 500
7	2123	50	106 150

Annule et remplace la délibération n° 37/2015 suite à une erreur matérielle.

Voté (10/10)

- Vente lot lotissement de l'Isle 3ème tranche : Suite demande de M. GIAIME David . Le Conseil Municipal accepte après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix POUR sur 10) de lui vendre le lot 3 de 1607 m2 à 50 € le m2 au prix de 80 350 €. Annule et remplace la délibération n°5/2016 suite à une erreur matérielle.

3 – TARIF DU M3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Afin de pouvoir prétendre une aide financière pour finir les travaux réseaux et assainissement, la commune décide d'augmenter le tarif à 0,60 euros le m3 pour l'année 2016.

Voté (10/10)

4 – QUESTIONS DIVERSES :

Choix d'une entreprise pour la réalisation des essais de la réception sur les travaux de viabilisation au lotissement :

Deux entreprises ont répondu à cette demande :

- la société COMES pour un montant TTC de : 2190 euros
- la société MP3D pour un montant TTC de : 2258,88 euros

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décide de retenir la proposition de prix de la société COMES pour un montant TTC de 2190 euros

Voté (10/10)

Devis piège à eau au lotissement :

Un devis a été demandé à l'entreprise POINCELET TP pour la réalisation d'un piège à eau au lotissement :

Montant TTC des travaux : 1 680 euros.

Voté (10/10)

Travaux sur la RD 11 A pour 3^{ème} tranche assainissement :

La commune d'Avançon ayant été prévenue par les Services Techniques de la réalisation de travaux de réfection de chaussée sous la RD 11A entre l'embranchement de la RD 942 et le village, Monsieur le Maire fait un courrier :

Courrier de la mairie d'Avançon à la « Maison Technique de Gap » mentionnant le souhait de réaliser la pose du réseau de transfert d'eaux usées sur les tronçons concernés par l'intervention des services techniques de façon à ne pas avoir à intervenir une 2^{ème} fois.

L'opération consiste à la pose d'une canalisation PVC CR8 diamètre 200 mm sur 2 tronçons

Suite à cela un devis a été demandé à la société Poincelet :

Montant des travaux : 6543,72 euros TTC

Voté (10/10)

Demande de dérogation scolaire enfants Roussel au lotissement :

Suite à une demande de dérogation concernant 2 enfants résidant au lotissement l'Isle, le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande.

Voté (10/10)

Information :

M. le Maire et les membres du conseil municipal informe la population d'avançon qu'aucune suite ne sera donnée à tout courrier anonyme.

Fin de la séance à 23h 45